



Entrevue

René Blondin : Vingt ans à l'Assemblée nationale

A l'automne dernier, monsieur René Blondin quittait ses fonctions de secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec. Dans ce numéro, M. Blondin nous retrace sa carrière et nous fait part de ses impressions et commentaires sur l'évolution de la procédure parlementaire au cours des vingt dernières années. Cette entrevue a été effectuée par M. Gaston Deschênes, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Dans quelles circonstances êtes-vous devenu secrétaire général de l'Assemblée nationale?

Je suis devenu secrétaire général de l'Assemblée nationale lorsque M. Jean Lesage, qui était premier ministre du Québec, m'a offert le poste. J'avais rencontré M. Lesage à quelques occasions auparavant. J'avais participé à son élection lors de la campagne «à la chefferie». Je m'étais déjà occupé de politique. J'avais été candidat aux élections provinciales en 1952 et j'avais été battu. Je me suis aussi présenté au fédéral en 1957 et j'ai également été battu. Lorsque la course «à la chefferie» s'est ouverte au Québec, j'ai appuyé M. Lesage. Je l'avais guidé dans le comté de Nicolet où j'habitais. Lors des élections qui ont suivi, je ne me suis pas présenté, ni en 1962, mais je faisais campagne pour les candidats et j'ai rencontré monsieur Lesage. Il faut dire également qu'en 1963 et 1964 le Trust général du Canada, pour le gouvernement du Québec, avait acheté beaucoup de terrains à Bécancour, terrains qui sont devenus le Parc industriel du centre du Québec, et j'ai été notaire pour le gouvernement. J'ai d'ailleurs pratiqué pendant quinze ans comme notaire. Toujours est-il qu'en avril 1965 — c'était exactement le 1^{er} avril, je prenais cela pour un poisson d'avril — j'apprends que M. Lesage m'offre le poste de «greffier» en remplacement de M. Antoine Lemieux qui était alors malade. C'est M. Jean Séenacal qui assurait l'intérim. J'avais

déjà vu monsieur Lemieux parce que j'étais venu assister à quelques séances de l'Assemblée, mais le greffier n'est pas le personnage qu'on remarque quand on vient à la Chambre. Je ne savais pas exactement en quoi consistaient ses fonctions.

Quand je me suis présenté à son bureau, M. Lesage était avec M. Larue, son chef de cabinet. Il m'a fait une brève description des fonctions de greffier et m'a dit: «Évidemment, vous ne pouvez pas être greffier immédiatement, il faut que vous appreniez. Je vais vous nommer greffier associé». C'était le titre qu'avait M. Séenacal. Le 5 mai 1965, je suis entré en fonction, le temps de liquider mes affaires, de vendre mon bureau et de m'installer à Québec; quatre ans et demi plus tard, à la retraite de M. Séenacal, soit le 1^{er} octobre 1969, M. Bertrand, alors premier ministre, me nomma secrétaire général de l'Assemblée.

Est-ce qu'on pourrait dire qu'à cette époque-là, et peut-être même encore aujourd'hui, les candidats à ce poste étaient peu nombreux?

La formation, elle se fait ici. Cela ne s'apprend pas à l'université. C'était comme cela à l'époque, cela continue de l'être. Aujourd'hui, il y en a plus qui apprennent le métier parce que des secrétaires de commissions et des employés de la Direction du conseil en droit parlementaire viennent assister aux séances. A l'époque, M. Séenacal l'avait appris parce qu'il avait été pendant des années greffier des procès-verbaux, qu'il aimait la procédure parlementaire, qu'il aimait la vie et le travail de l'Assemblée. Pour être bien sûr qu'il ne se tromperait pas (parce qu'à ce moment-là il n'y avait pas de Journal des débats), il allait dans les galeries assister aux débats, si bien que, lorsque monsieur Lemieux est devenu malade, il a pu le remplacer.

Quelles ont été vos premières fonctions à titre de greffier?

Mes premières fonctions? Je ne connaissais absolument rien. On m'a remis le livre des règlements, le règlement Geoffrion, 812 articles. On m'a dit de lire Erskine May, Bourinot, Beauchesne. On m'a dit: «Assiste aux séances. Tu vas voir comment on fait et tu vas l'apprendre». Alors, je me suis lancé à corps perdu dans l'étude du règlement et dans la lecture des auteurs de droit parlementaire, mais les ouvrages étaient tous écrits en anglais. Je ne parlais pas tellement bien l'anglais. Je suis entré en fonction le 5 mai et j'ai assisté aux séances; on étudiait des crédits au mois de mai et, au mois de juin, on a fait de la législation jusqu'en août. La session s'est terminée le 6 août. J'ai pris quelques jours de vacances et, dès septembre, je me suis inscrit à un cours d'anglais intensif chez Berlitz. Pendant quatre mois, j'ai suivi le cours et, pour pratiquer mon anglais, je lisais les auteurs avec mon dictionnaire.

Durant les séances, étiez-vous «à la table»?

Vers le 10 juin, M. Boutet, le greffier adjoint, a pris sa retraite, si bien que M. Séenacal m'a demandé de remplir le rôle de greffier adjoint. J'ai appris les noms des députés et, lors des votes, je nommais les députés. M. Séenacal était beaucoup pris par son travail; à ce moment-là, il y avait aussi le Conseil législatif et il fallait préparer toutes sortes de procédures quand les projets de loi étaient envoyés au Conseil. C'était beaucoup de travail et M. Séenacal demeurait à son bureau. Je restais en Chambre, en espérant que je comprendrais les procédures. J'en ai perdu des fois! J'aidais à la rédaction du procès-verbal et du feuilleton. Il faut trois ou quatre ans avant de posséder le droit parlementaire. Après ma nomination à titre de secrétaire général,

lorsque j'étais embêté, je téléphonais à Ottawa pour savoir s'il y avait eu la même procédure. On ne le disait pas trop...

Avez-vous été étonné par des aspects de la vie parlementaire ou du milieu de travail?

J'ai trouvé un changement radical entre le travail dans un bureau de notaire et à l'Assemblée législative. Je trouvais qu'il y avait une multitude de procédures inutiles. Quand je suis arrivé, on étudiait des crédits. A peu près la moitié des crédits s'étudiait en comité plénier à l'Assemblée et, chaque fois que l'on présentait la motion: «Monsieur le Président, je propose que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se transforme en comité des subsides», on était susceptible d'avoir une motion de censure, un «grief» comme on disait alors. Lorsque je suis arrivé en 1965, l'Union nationale avait tenu son congrès en mars. Elle reprenait du poil de la bête et, comme la session achevait, il arrivait très fréquemment qu'un député se lève et dise: «Monsieur le Président, je propose en amendement que vous ne quittiez pas immédiatement le fauteuil, mais que d'abord la Chambre se prononce sur telle question». Cette

motion était évidemment toujours battue, mais je me disais: «Cela a-t-il du bon sens cette perte de temps?» Il n'y avait pas de limite; chaque fois qu'on allait en comité des subsides, un député pouvait proposer cette fameuse motion. Le chef de l'Opposition, M. Johnson, et le premier ministre avaient un temps de parole illimité. Dieu sait s'ils étaient capables de parler longtemps! Chaque député avait un droit de parole d'une heure sur la motion principale, sur tout amendement et sur toute question de règlement, si bien que l'Opposition aurait pu facilement bloquer tout le travail parlementaire si elle n'avait pas joué le jeu, parce que c'était un jeu qu'on jouait à cette époque. En fait, le parlementarisme, c'est un grand jeu, mais on le jouait davantage à cette époque; on proposait des motions de censure, mais on savait quand arrêter.

Monsieur Johnson avait beaucoup de respect pour le parlementarisme; il faisait son travail, jouait le jeu politique, mais savait quand arrêter. Pour M. Lesage, c'était la même chose. C'est peut-être pour cela que s'est amorcée la réforme parlementaire, parce qu'à ce moment-là on avait deux partis, avec des gens qui avaient un grand respect du parlementarisme. D'ailleurs, ils se sont fait mourir tous

les deux à venir siéger à des heures impossibles, toujours là, sur la brèche, à défendre leurs troupes.

Le premier ministre et le chef de l'opposition participaient-ils à l'étude des projets de loi et à l'étude des crédits en Chambre de façon régulière?

Oui. Le premier ministre y venait régulièrement, mais il travaillait souvent dans son petit bureau, à l'arrière, si bien qu'il pouvait entrer en Chambre n'importe quand. Il y entrait lorsque ses troupes étaient en difficulté, et c'était la même chose pour M. Johnson. Lorsqu'ils étudiaient les lois, en commission plénière, ils faisaient très peu d'amendements et jamais ils n'auraient accepté d'en faire sur le coin de la table. C'étaient des perfectionnistes et les amendements étaient très bien préparés par le conseiller juridique. Dans ce temps, on amendingait très peu les lois. La loi arrivait toute faite et ne changeait pas beaucoup. Il fallait une excellente raison; jamais on n'aurait accepté un amendement immédiatement. Si l'amendement était reçu, on le transmettait aux conseillers juridiques. On était beaucoup plus respectueux de la rédaction des lois qu'on ne l'est maintenant.



Le greffier et ses adjoints assis au Bureau directement en face du président. (Direction des communications, Québec)

Quels étaient, à l'époque, vos principaux collègues de travail?

Il y avait M. Sénecal qui a été nommé greffier peu après mon arrivée et M. Lessard est devenu greffier adjoint: c'était le noyau de la table. Lorsque je suis arrivé, M. Sénecal était encore greffier des procès-verbaux. Monsieur Gervais était son greffier adjoint. Le sergent d'armes était M. Roberge. Il portait toujours le traditionnel costume moyenâgeux, une espèce de redingote avec un pantalon noir. Il portait l'épée et le tricorne. On a laissé tomber ce costume en 1969. Le greffier du feuilleton était M. Châteauvert, le bibliothécaire, M. Bonenfant. On travaillait aussi avec le conseiller juridique du premier ministre qui nous téléphonait régulièrement pour nous dire: «Dans votre procès-verbal, vous avez fait ceci, vous avez fait cela, est-ce qu'il ne serait pas mieux de le mettre de telle et telle façon?» Le bureau du premier ministre suivait très attentivement le travail que nous faisions, beaucoup plus que par la suite.

Quels étaient les principaux griefs contre le système parlementaire au milieu des années soixante? Qu'est-ce qu'on lui reprochait?

On lui reprochait les pertes de temps. Le député de l'arrière-ban ne se sentait pas valorisé par son travail parlementaire. Le député de l'opposition pouvait plus souvent faire des discours, mais le député ministériel trouvait les heures de session bien longues.

Comme on vivait un changement de société, l'autorité étant moins respectée qu'auparavant, et aussi, peut-être, parce que le degré d'instruction de la députation s'élevait, les jeunes qui arrivaient ici avec des diplômes longs comme le bras acceptaient mal d'être relégués au dernier rang. D'autant plus qu'on assistait à la revalorisation de la fonction publique. C'est à peu près au même moment qu'on est allé chercher les Roland Parentea, Jacques Parizeau, Claude Morin, Michel Bélanger, Arthur Tremblay, Julien Chouinard, tous les grands fonctionnaires qui ont fait que l'État du Québec est devenu ce qu'il est. Si bien que les députés se sentaient dévalorisés par rapport à la fonction publique, et ils perdaient ce qui avait été la raison d'être des députés de l'arrière-ban pendant des années: le «patronage». Je me rappelle, comme si c'était hier, un discours de Paul Gérin-Lajoie qui voulait réformer les commissions parlementaires pour que le député y vienne avec des dossiers

bien préparés. Lorsqu'il avait présenté sa loi sur l'éducation, chaque membre de la commission qui l'avait étudiée disposait de tous les renseignements nécessaires. Il insistait sur le soutien qu'on devait donner aux députés et aux commissions.

Quels ont été les correctifs apportés pendant la période de temps où vous avez été à l'Assemblée nationale?

La députation élue en 1962 avait commencé un travail de défrichage, mais je pense qu'en 1966 est arrivée une opposition d'une force extraordinaire. Dans ce qu'on appelait le «pool room», les députés de l'arrière-ban, on avait les Victor Goldbloom, Jérôme Choquette, Yves Michaud, Maurice Tessier, François Aquin, Jean-Paul Lefebvre, Gilles Houde et d'autres tout aussi forts, qui venaient des secteurs de l'éducation, des communications, du journalisme et du syndicalisme.

Ces gens-là venaient ici pour travailler. Ils pensaient faire les lois et contrôler le gouvernement, avec des documents, du personnel, comme les ministres qui étaient tellement bien secondés par des «grands commis». Si bien qu'en 1967, un comité spécial a été créé pour étudier les moyens d'améliorer le travail parlementaire. Ce comité était composé de Rémi Paul, qui était président de l'Assemblée, du vice-président, Gérard Lebel, de Maurice Bellemare, qui agissait comme leader parlementaire sans en porter le titre officiel, de certains autres députés ministériels, et du côté de l'opposition, des trois anciens présidents, Cliche, Hyde et LeChasseur, de Jean-Paul Lefebvre, qui était très intéressé, et de Pierre Laporte, évidemment, qui avait proposé la création du comité.

Nous avions trois personnes-ressources: Jean-Charles Bonenfant, directeur de la bibliothèque, Alexandre Larue, qui avait été le chef de cabinet de M. Lesage et qui connaissait très bien le Parlement, et Édouard Laurent, un avocat conseiller de monsieur Bellemare. Évidemment, il y avait M. Sénecal, M. Lessard et moi-même; Raymond Desmeules est venu se joindre à nous comme secrétaire de la commission.

Le travail du comité a d'abord été lent. Après le décès de M. Johnson, M. Bertrand est devenu premier ministre. Le Conseil législatif exerçait une certaine force conservatrice en matière de procédure parlementaire. Il a disparu à la fin de 1968 et, en 1969, le comité de la réforme parlementaire a proposé des amendements au règlement: on abrégeait la durée des

discours et la période de questions. La sanction royale avait lieu au cabinet du lieutenant-gouverneur. Les anciennes commissions permanentes étaient abolies. Il y en avait une quinzaine, dont une dizaine ne siégeaient à peu près jamais. On a aboli ces commissions pour en créer d'autres correspondant aux ministères, afin, là aussi, de favoriser le travail des députés de l'arrière-ban. On se disait: «Le député qui sera intéressé par tel ministère va devenir un spécialiste, il ira à la bibliothèque se renseigner, et sera plus compétent». Les commissions comptaient moins de membres parce qu'on avait constaté que les grandes commissions ne travaillaient pas tellement bien.

Par la suite, au début des années soixante-dix, avec l'arrivée, dans l'opposition, de plusieurs partis, quelles ont été les réformes apportées pour faire face à cette nouvelle situation?

Si on avait gardé l'ancien règlement, le Parlement aurait été complètement bloqué. Les Libéraux ont pris le pouvoir en 1970 et, devant eux, ils avaient trois partis: l'opposition officielle, qui était l'Union nationale et qui se sentait tirer le tapis sous les pieds, le Parti québécois, qui avait eu 24 pour cent des voix mais n'avait que sept députés, et le Ralliement créditiste avec douze députés. Chacun des partis essayait évidemment de se mettre en évidence. Ainsi, je me souviens qu'en fin de mars 1971, il y avait eu un budget supplémentaire pour payer le coût de l'autoroute est-ouest à Montréal. Le Parti québécois ne voulait pas l'adopter. On avait présumé, comme cela se faisait autrefois, qu'il n'y aurait aucune difficulté à adopter un budget supplémentaire pour payer des travaux déjà faits. Le 31 mars, la loi n'était toujours pas votée. Cela n'en finissait plus. Le lieutenant-gouverneur m'avait fait savoir que, si la loi n'était pas votée à minuit le 31 mars, il ne servait à rien de se présenter devant lui pour la sanction. La loi a été adoptée à 23h30, après «négociations» entre leaders, et sanctionnée à 23h57! Cette situation a ouvert les yeux des parlementaires, du gouvernement et de ceux qui étaient impliqués. Tous parlaient depuis longtemps de refaire le règlement, mais on travaillait mollement. A partir de là, les événements se sont accélérés. On a créé un comité formé du président, des vice-présidents, des leaders parlementaires et de conseillers, mais cela n'a abouti à rien. A un moment donné, on a formé un sous-comité de travail composé du président,

M. Jean-Noël Lavoie, de Jean-Charles Bonenfant et de moi, avec Raymond Desmeules comme secrétaire; ce sous-comité a rédigé le règlement. Nous soumettions régulièrement nos travaux au comité, mais nous avons fait le règlement à trois. A la fin, le comité s'est réuni trois jours à La Sapinière de Val-David, pour adopter le règlement en février 1972.

Qu'est-ce qui faisait que ce nouveau code de procédure était adapté à la situation?

On a limité, par exemple, le nombre d'heures pendant lesquelles un budget supplémentaire, un budget provisoire ou même le budget principal pouvait être étudié.

Au lieu de permettre une motion de censure à chaque fois qu'on proposait la formation du comité des subsides, on a limité leur nombre à six.

Auparavant, on pouvait proposer l'ajournement de l'Assemblée et tenir un débat sur cette question en proposant un autre sujet de discussion; maintenant, c'est un débat restreint.

Vous avez laissé vos fonctions de secrétaire général en octobre 1984. Quels sont les grandes différences

entre vos fonctions et vos responsabilités de la fin des années 1960 et celles des dernières années, tant au point de vue parlementaire qu'au point de vue administratif?

Au point de vue parlementaire, il n'y a pas eu tellement de changements. Le rôle du secrétaire général est resté à peu près le même. Du temps de M. Lesage, les sessions commençaient en janvier et se terminaient au mois d'août. On a siégé 100 jours, souvent 110 et 115 jours, sous M. Johnson aussi. Aujourd'hui, on siège un peu moins longtemps, avec une date fixe de début et une date fixe pour la fin des travaux. Il n'y en avait pas dans les années soixante-dix et j'ai déjà siégé entre Noël et le Jour de l'An. Au point de vue administratif, le tout a changé après 1976. L'arrivée du Parti québécois, en 1976, a coïncidé avec le rapport d'un comité de travail qui avait été formé par M. Lavoie. Il a eu juste le temps, comme président, de recevoir le rapport qu'il a transmis au président désigné après les élections de 1976. C'est ce nouveau président, M. Richard, qui a été chargé de mettre le rapport en application. On a siégé en décembre 1976 pour liquider certaines choses urgentes, et, dès le 1^{er} janvier

1977, on m'a dit: «Maintenant c'est vous qui êtes chargé de l'administration comme un sous-ministre dans un ministère». En terme de personnel, évidemment, il y a une différence importante. Lorsque je suis arrivé, il y avait le *Journal des débats* et la Bibliothèque. Par la suite, nous avons eu les gardiens constables, la télédiffusion des débats, l'accueil et l'information, le Bureau des relations parlementaires, le service du personnel, le service des finances, etc. Le restaurant parlementaire, en 1965, était sous la responsabilité du ministère du Tourisme.

Est-ce qu'on peut vous demander, maintenant, quels sont vos projets pour les prochaines années?

Je travaille à la rédaction d'un volume où je voudrais souligner les changements qui sont survenus à la procédure et au droit parlementaire et faire le bilan de mon expérience. Je constate que, dans les travaux qui ont été faits, on ne parle peut-être pas suffisamment du changement social. On ne relève pas la réforme parlementaire aux facteurs externes qui ont obligé les parlementaires à se réformer.



«La Halte dans la forêt» (1980). Bronze de Louis-Philippe Hébert ornant l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement. (Direction des communications, Québec)